



DEPARTEMENT
**MEURTHE
& MOSELLE**

RSA
Revenu de Solidarité Active

VOUS PERCEVEZ LE RSA ?

POUR AMÉLIORER CE DISPOSITIF,

REJOIGNEZ LE
CONSEIL CONSULTATIF

DÉPARTEMENTAL DE L'INSERTION

AVEC VOUS NOUS AGISSONS !



www.meurthe-et-moselle.fr

www.insertion.meurthe-et-moselle.fr

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

Dans le cadre des démarches participatives qu'il impulse, le Département de Meurthe-et-Moselle a créé un conseil consultatif permanent pour l'insertion. Le conseil est une instance départementale d'analyse, de dialogue, de concertation et de proposition, complémentaire aux équipes consultatives RSA sur les territoires.

1. QU'EST-CE LE CONSEIL CONSULTATIF DE L'INSERTION ?

C'est une **instance de réflexion départementale** ouverte aux bénéficiaires du RSA qui en font la demande. Il est composé de 10 bénéficiaires du RSA, 10 élus et de partenaires : il se réunit 1 à 2 fois par an en réunion plénière.

Les bénéficiaires du RSA se réunissent 1 fois par mois en groupe de travail au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

2. POURQUOI Y PARTICIPER ?

- **Vous impliquer** dans la politique d'insertion départementale.
- **Echanger** avec des élus et des partenaires.
- **Donner votre avis** et faire des propositions afin d'améliorer le dispositif RSA.
- **Apporter des solutions concrètes** aux besoins des bénéficiaires du RSA du département.

3. COMMENT Y PARTICIPER ?

Pour **rejoindre** le conseil consultatif ou pour obtenir des informations, contacter le secrétariat du conseil consultatif à la direction de l'économie solidaire et de l'insertion du Département de Meurthe-et-Moselle.

